



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 11429

Texte de la question

M. François Calvet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les vives inquiétudes exprimées par la profession des infirmiers libéraux au regard du dispositif de financement de la sécurité sociale et du déséquilibre qui semble se dessiner concernant la création de 6 000 places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile pour lesquels il n'est prévu aucun mécanisme de régulation des autorisations. À ce déficit de régulation globale de l'offre de soins infirmiers s'ajoutent des mesures de stabilisation automatique de l'ONDAM qui semblent grever considérablement les perspectives de valorisation de la profession en dépit des engagements pris en ce sens de l'UNCAM. En conséquence, il le sollicite sur les mesures palliatives qui pourraient être prises pour rééquilibrer les éléments de fragilisation dénoncés.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11429

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7427

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)